

4

CLASSEMENT
CHRONOLOGIQUE ET ICONOGRAPHIQUE
DE QUELQUES MONNAIES
DE LA FIN
DE LA RÉPUBLIQUE ROMAINE

Dans le deuxième fascicule de la *Revue numismatique* de l'année dernière¹, en rendant compte de la thèse de M. W. Caland sur les monnaies de Marc Antoine, j'eus l'occasion de parler incidemment d'un *auréus*, inédit jusque-là, dont je place aujourd'hui le dessin sous les yeux du lecteur :



M. ANTONIVS IMP. III VIR R. P. C. — Tête de Marc Antoine à droite.

Ῥ. Sans légende. Tête de Fulvie à droite. *Or*.

Cette remarquable médaille se trouvait alors en la possession de MM. Rollin et Feuarent; elle est main-

¹ *Rev. numism.* 1883, p. 236-238.

tenant un des ornements de la riche collection de M. de Quélen. Les *Notizie degli scavi di antichità* (1883, p. 205), communiquées à l'Académie des Lincei par M. Fiorelli, nous apprennent que cette pièce a été découverte en juin 1883, au village de Castagneto, dans le Volterrann, non loin de Pise et de Livourne, avec un certain nombre d'autres monnaies d'or et d'argent de la fin de l'ère républicaine et au règne d'Auguste, qui n'offraient pas, d'ailleurs, un intérêt de premier ordre et n'étaient pas inédites. La trouvaille fut achetée par M. le comte Alfredo Serristori, député au parlement italien, qui la revendit à M. Ortensio Vitalini, de Camerino, et celui-ci la céda à son tour à MM. Rollin et Feuardent.

Appelant l'attention des numismatistes sur l'importante pièce d'or dont il s'agit, je me contentai d'indiquer les questions qu'elle soulève et quelques-unes des raisons qui autorisent à donner à la tête du revers, le nom de Fulvie, la première femme de Marc Antoine, plutôt que celui d'Octavie qu'il épousa en secondes noces. M. A. von Sallet, le savant conservateur du Cabinet des Médailles de Berlin, s'est hâté de reprendre l'étude du problème pour lequel il a une compétence toute particulière : il a contesté mon argumentation et donné à la tête de femme le nom d'Octavie¹. Je fus donc, pour ainsi dire, mis en demeure d'examiner de près les arguments du savant berlinois qui a déjà donné de si excellents travaux sur le classement chronologique des monnaies de la fin de l'ère ré-

¹ *Zeitschrift für Numismatik*, zweites Heft. 1883, p. 167-174. L'*Annuaire de la Société de Numismatique* (deuxième trimestre de 1884, p. 159-167) a publié une traduction française de l'article de M. von Sallet.

publicaine. Chargé par le ministre de l'Instruction publique d'une mission archéologique en Tunisie, durant l'hiver dernier, je me trouvai dans l'obligation d'ajourner le projet que je réalise aujourd'hui, en exposant les raisons qui m'empêchent de partager la manière de voir de M. von Sallet. La médaille représente-t-elle Fulvie ou Octavie? Il y a là une double question de chronologie et d'iconographie.

I

C'est avant tout une question de chronologie. En effet, Marc Antoine ayant répudié Fulvie qui mourut immédiatement après, dans l'automne de l'an 714 (40 av. J.-C.) et ayant épousé Octavie dès le mois d'octobre de cette même année 714, il est clair que si la pièce avait été frappée avant le mois d'octobre 714, elle ne pourrait donner que le portrait de Fulvie et non celui d'Octavie. Or, pour déterminer la date d'émission, nous n'avons qu'un seul élément, c'est la légende. La formule *triumvir reipublicæ constituendæ* prouve que la monnaie ne saurait être antérieure au 27 novembre 711, date de la constitution du triumvirat de Marc Antoine, Octave et Lépide. Pour qu'elle représente les traits de Fulvie, il faut donc qu'elle ait été frappée entre le 27 novembre 711 et le mois d'octobre 714.

La médaille donne à Marc Antoine le titre d'*imperator* sans le faire suivre de *iterum* ou de *tertio* : cela prouve-t-il, comme je l'ai dit, qu'à l'époque de l'émission, Marc Antoine n'avait encore reçu qu'une seule salutation impériale, et que, par conséquent, la pièce est antérieure à la seconde salutation? M. von Sallet

croit, au contraire, que la simple mention IMP. ne prouve nullement que Marc Antoine en fût seulement à sa première salutation, et que ce mot a pu être employé seul, sans être suivi de *iterum* ou de *tertio*, lors même que déjà Marc Antoine était *imperator* pour la seconde ou pour la troisième fois. Ce qu'Eckhel osait à peine admettre conjecturalement¹, M. von Sallet croit pouvoir l'établir d'une manière absolue.

Remarquons d'abord qu'on est obligé de reconnaître que la confusion admise en principe, serait spéciale seulement à quelques monnaies de Marc Antoine. Si elle existait en effet pour toutes les pièces du triumvir ou si on la constatait souvent dans la série des empereurs romains, elle jetterait la perturbation la plus profonde dans la série chronologique de la numismatique qui est souvent réduite à s'appuyer sur la mention des salutations impériales. Heureusement il n'en est rien : sur les médailles comme sur les inscriptions de l'empire romain dans lesquelles les titres des empereurs se trouvent énumérés, le chiffre des salutations impériales est généralement en concordance avec l'époque où ces pièces ont été frappées, et où ces textes ont été rédigés, et il se trouve en parfaite harmonie avec les autres titres qui l'accompagnent, tels que le consulat ou la puissance tribunicienne. On ne peut citer dans toute la suite des monnaies impériales qu'un très petit nombre de dérogations accidentelles à cette loi, permettant de constater que,

¹ Videor mihi posse conijcere in Antonii numis imperatoris titulo non semper numerum additum, cumque saepe praecipue in cistophoris et aeneis praefectorum dici tantum IMP, cum IMP. ITER vel TER dicendus fuerat
Doctr. num. vet., t. VI p. 67.

parfois, le chiffre des salutions impériales ne suit pas le mot *imperator*. Mais ces cas singuliers qui ne paraissent qu'à une basse époque, ne sauraient, *a priori*, autoriser à admettre une pareille anomalie sur quelques monnaies de Marc Antoine ; cette exception devrait, du moins, être appuyée de preuves absolument indiscutables.

D'après les récentes recherches de M. W. Caland¹, Marc Antoine reçut quatre fois le titre d'*imperator* aux dates suivantes : la première est antérieure au xiii des kalendes d'avril 711 (43 av. J.-C.) ; la seconde est du milieu du mois de juillet 716 (38 av. J.-C.) ; la troisième, de la fin de l'an 718 (36 av. J.-C.) ; la quatrième enfin, de l'an 723 (31 av. J.-C.). La date de la seconde acclamation, la plus importante dans la question qui nous occupe, était jusqu'ici conjecturalement placée en 714 par la plupart des savants, M. Mommsen notamment. L'examen des médailles va nous prouver que la rectification de M. Caland est tout à fait justifiée : nous admettons donc, dès maintenant, la date de juillet 716.

Parmi les arguments les plus frappants (*am frappantesten*) que cite M. von Sallet pour établir que Marc Antoine a pris parfois le simple titre de IMP. alors qu'il était déjà *imperator iterum* et même *imperator tertio*, se trouvent les légendes des monnaies de L. Sempronius Atratinus, en voici l'énumération :

¹ *De nummis Marci Antonii*, p. 9 et suiv. La présente notice était déjà imprimée lorsque m'est parvenue la nouvelle étude dans laquelle M. W. Caland vient de reprendre la question et de confirmer par de nouvelles recherches les résultats de son premier travail. *Zeitschrift für Numismatik* ; t. XIII, zweites Heft, 1884, p. 137.

1. AMTONIVS IMP. — L. ATRATINVS AVGV. R.
2. M. ANT. IMP. TER. COS. DES. ITER. ET TER. IIIVIR R. P. C. — L. ATRATINVS AVGV. R. PRAEF. CLASSIS F. C.
3. M. ANT. IMP. TER. COS. DES. ITER. ET TER. IIIVIR R. P. C. — L. ATRATINVS AVGV. R. COS. DES.

M. von Sallet regardant comme incontestable que ces monnaies ont toutes été frappées à la même date, fait le raisonnement qui suit : on voit que, à la même époque, Marc Antoine prend tantôt le simple titre d'*imperator*, tantôt celui d'*imperator tertio*. — Or, je crois que cette argumentation est plus spécieuse que solide, et que les pièces d'Atratinus, frappées à deux intervalles éloignés de plusieurs années, se partagent chronologiquement en deux catégories :

1° Celles qu'il fit frapper quand Marc Antoine n'avait encore reçu qu'une seule salutation impériale, et tandis que lui-même n'était pas encore préfet de la flotte;

2° Celles qu'il fit frapper après que Marc Antoine eut reçu son troisième impériorat, à l'époque où lui-même était investi des fonctions de préfet de la flotte et consul désigné.

Autrement, si l'on admettait que L. Sempronius Atratinus n'a frappé ces deux groupes de monnaies que lorsqu'il était déjà préfet de la flotte et Marc Antoine *imperator tertio*, il serait bien étrange de constater qu'il ne prend pas le titre de *praefectus classis* sur les pièces mêmes où il ne fait mention que de la première salutation de Marc Antoine; tandis qu'il se décore des titres de *praefectus classis* et de *consul designatus* précisément sur les espèces où il donne à

Marc Antoine la troisième salutation impériale : cette coïncidence serait singulière.

On sait que la désignation du 2^e et du 3^e consulat de Marc Antoine, que nous voyons inscrite sur les pièces de la seconde catégorie (n^{os} 2 et 3) commence en l'an 715 (39 av. J.-C.) et dure jusqu'en 720 (34 av. J.-C.)¹ et que le troisième impérial est de 718. D'autre part, la désignation du consulat de L. Atratinus est nécessairement antérieure à son consulat effectif de l'an 720 (34 av. J.-C.)². Par conséquent, les pièces de cette seconde catégorie ont été frappées dans cette période de deux années : leur style et leurs types indiquent qu'elles sortent de l'atelier de Panorme où était mouillée la flotte commandée par Atratinus.

Il en est tout autrement, comme vient de le remarquer M. W. Caland, des pièces de la première catégorie (n^o 1). Ce sont des as semi-onciaux qui ont encore les types romains : la tête de Janus et la proue de navire ; ils n'ont pas été frappés en Sicile, mais à Rome, à une époque où L. Atratinus n'était pas encore préfet de la flotte. C'est pour ce motif que ce monétaire prend simplement sur ces as le titre d'*augur* : il fut admis dans le collège des augures à la fin de 714. D'autre part, les pièces dont il s'agit ont précédé, d'après nous, la seconde proclamation impériale de Marc Antoine qui est du mois de juillet 716. C'est donc en 715 ou au commencement de 716 que l'on doit classer ces pièces qui n'ont rien de commun avec

¹ Mommsen. *Römische Staatsrecht*, T. I, p. 367.

² Klein. *Fasti consulares*, p. 4.

celles que le même personnage fit frapper un peu plus tard en Sicile, comme préfet de la flotte ¹.

Dans l'intervalle, Marc Antoine fut *imperator iterum*, mais Atratinus n'avait plus le pouvoir de frapper monnaie. D'ailleurs les pièces qui donnent à Antoine le titre d'*imperator iterum* sont extrêmement rares. Jusqu'ici, le seul monument connu qui mentionnât cette seconde salutation impériale est un *aureus* qui existait au Cabinet de France avant le vol désastreux de 1831 ².

Ainsi, en plaçant les monnaies de L. Sempronius Atratinus, les unes en 715, les autres en 718-720, on s'explique parfaitement pourquoi les plus anciennes de ces pièces ne donnent à Marc Antoine que le titre d'*imperator*, tandis que les autres le qualifient *imperator tertio*.

M. von Sallet cite en second lieu le denier de P. Ventidius Bassus, qui porte : M. ANT. IMP. IIIVIR R. P. C. — P. VENTIDI. PONT. IMP.

Le savant dont j'ai le regret de contester les théories reconnaît que cette pièce est de l'an 716 (38 av. J.-C.); mais il la croit postérieure à la seconde acclamation impériale de Marc Antoine, parce qu'il adopte la conjecture de M. Mommsen qui place dubitativement cette seconde salutation en 714 ³. Mais c'est là une erreur, et la pièce de Ventidius dont la date est positive, est un des arguments qu'on peut invoquer pour prouver que la seconde salutation de

¹ W. Caland, *De nummis M. Antonii*. V. l'Appendix III, à la fin de son travail. Cf. *Zeitschr. f. Num.* 1884, p. 141.

² Cohen. *Impériales*, p. 38, n° 16. Nouv. édit.

³ *Zeitschr. für Numismatik*, 1883, p. 169.

Marc Antoine est de l'an 716. C'est à cette date que Ventidius, salué *imperator* par ses troupes dans son expédition contre les Parthes, revint à Rome jouir des honneurs du triomphe. M. Caland montre que Marc Antoine dut être proclamé pour la seconde fois *imperator* dans l'automne de 716, après le retour de Ventidius son lieutenant, aux succès militaires duquel il fut ainsi associé par cette distinction flatteuse à laquelle les généraux romains attachaient tant de prix.

C'est pour n'avoir pas admis cette date de 716 qu'on s'est, de même, généralement trompé dans le classement chronologique des bronzes de C. Fonteius Capito qui qualifient ainsi Marc Antoine : **M. ANT. IMP. COS. DES. ITER. ET TER. III VIR. R. P. C.** (*Marcus Antonius imperator, consul designatus iterum et tertio, triumvir Reipublicæ constituendæ*). D'après notre classement, fondé rigoureusement sur le libellé de la légende, ces pièces ont été frappées quand Marc Antoine n'était encore que pour la première fois *imperator*, c'est-à-dire avant juillet 716, et d'autre part après le commencement de 715, puisque c'est à cette date que commence la désignation du 2^e et du 3^e consulat. C'est ainsi qu'on arrive à restreindre dans une période d'environ dix-huit mois l'époque d'émission de ces médailles. Admettons un instant avec MM. Mommsen et A. von Sallet que le second impériorat de Marc Antoine date de l'an 714, le classement des monnaies n'est plus possible, à moins de supposer l'exception singulière que nous signalions plus haut.

M. von Sallet invoque encore les monnaies de L. Munatius Plancus que, dit-il, M. Mommsen regarde

comme frappées avec la plus grande vraisemblance (*mit hochter Wahrscheinlichkeit*) en l'année 719 (35 av. J.-C.)¹, époque où Marc Antoine était *imperator tertio*; et cependant ces monnaies lui donnent seulement le titre IMP.; Plancus est dit, de son côté, IMP. ITER ou PRO. COS. On pourrait demander aux savants qui ont classé ces pièces en 719, de fournir quelques arguments à l'appui de leur thèse, ou bien de donner les raisons qui empêchent de les placer avant 716, c'est-à-dire durant la première salutation impériale de Marc Antoine. Ils n'en fournissent aucune. Il me paraît donc plus rationnel de classer ces pièces là où le veut leur légende, sans supposer des exceptions dont il n'est pas besoin. L. Munatius Plancus fut consul en 712 (42 av. J.-C.); il a donc pu porter le titre de *proconsul* que lui donnent ses monnaies dès l'an 713 (41 av. J.-C.). On peut même retrouver dans la carrière militaire de ce personnage, les époques précises où il fut salué *imperator*, puis *imperator iterum*. En l'an 711 (43 av. J.-C.), il alla fonder la colonie romaine de Lugdunum et il revint, après de grands succès dans les Gaules, jouir à Rome des honneurs du triomphe; il fut donc probablement salué *imperator* dans sa campagne des Gaules. Le titre d'*imperator iterum* paraît lui avoir été donné pendant son consulat en 712, tandis qu'il combattait avec Marc Antoine les révoltés de Pérouse, ou bien lorsque deux ans plus tard en 714, il fut nommé par Marc Antoine gouverneur de la province d'Asie. C'est alors sans doute qu'il fit frapper les pièces qui lui donnent le

¹ *Zeitschr. für Numism.* 1883, p. 170. Cf. Eckhel. *Doctr. num. vet.* T. V. p. 257.

titre de proconsul. Dans tous les cas, il est impossible de faire descendre plus bas l'émission de ces monnaies. Plancus fut malheureux en Orient et dut abandonner sa province devant l'invasion des Parthes. A partir de ce moment, son rôle militaire fut très effacé, et on ne voit plus aucune circonstance où il aurait pu être proclamé *imperator iterum*. Par conséquent, je crois que toutes les vraisemblances sont pour que les monnaies de L. Plancus, *proconsul et imperator iterum* aient été frappées en 714, tandis que ce personnage était *proconsul* de la province d'Asie, et que Marc Antoine n'avait lui-même encore que sa première salutation impériale.

Quant aux monnaies qui portent simplement en légende CAESAR IMP. — ANTONIVS IMP. (Cohen, *Consulaires*, Antonia, pl. III, 7 et 8) Eckhel les a conjecturalement placées dans les années 719-722, et M. von Sallet les maintient à cette date. Mais sur quels arguments s'appuie-t-on ? J'en ai cherché vainement dans Eckhel ; M. von Sallet en risque un, timidement, en note. Il dit que les traits du visage de Marc Antoine et d'Octave sur ces monnaies indiquent une date très postérieure à 711 (*würde ich, dem Character der Bildnisse nach, lange nach setzen*).

Le savant numismatiste me permettra bien, je pense, de ne pas tenir compte d'un argument de sentiment. Je préfère rester dans la logique rigoureuse des faits et placer ces pièces, comme le veut leur légende, à l'époque où Antoine et Octave n'avaient encore reçu l'un et l'autre qu'une seule salutation impériale. Je les placerai même avant la formation du triumvirat le 27 novembre 711, quelques semaines

seulement auparavant, au moment où Antoine réfugié en Gaule, après le siège de Modène se réconcilia avec Octave, grâce à l'entremise de Lépide. De la même époque sont aussi les pièces où Lépide avec le seul titre d'*imperator* est associé soit à Antoine, soit à Octave. La tête barbue d'Octave indique le deuil de la mort de Jules César, tué aux ides de mars 710. Il n'y a pas d'époque dans la carrière d'Antoine, d'Octave et de Lépide à laquelle le groupe de pièces dont il s'agit, convienne mieux qu'à celle-ci ; j'ajouterai que leur style indique qu'elles sortent d'ateliers de la Gaule.

Par tout ce qui précède, on voit qu'en plaçant, avec M. W. Caland, la deuxième salutation impériale de Marc Antoine en 716 et non en 714, le classement chronologique des monnaies devient extrêmement simple et ne souffre aucune exception du genre de celle que nous nous sommes efforcé de combattre. Pour en revenir à notre point de départ, il nous paraît maintenant hors de doute que l'*aureus* qui figure en tête de cette notice a été frappé avant 716 puisque la première salutation impériale de Marc Antoine est seule mentionnée. Mais pourrait-on en conclure immédiatement que le portrait de femme qui figure au revers est celui de Fulvie plutôt que celui d'Octavie ? Evidemment non, puisque Fulvie fut répudiée et mourut vers la fin de 714, et que rien dans la légende ne prouve que la pièce ait été frappée de 711 à 714, plutôt que de 714 à 716 ¹. L'iconographie seule peut

¹ C'est ce que j'avais déjà dit dans mon compte rendu. V. *Rev. numism.* 1883, p. 238.

donc trancher la question : c'est ce côté du problème que nous allons maintenant aborder.

II

Voici, au point de vue iconographique, les monuments que l'on peut consulter dans la question qui nous occupe.

Il est certain qu'il faut reconnaître les traits de Fulvie sur les monnaies suivantes :

1° Monnaie de bronze de Fulviopolis (Eumenia) de Phrygie ;

2° Quinaires de Marc Antoine frappés à Lyon en 711 et 712 (43 et 42 av. J.-C.) ;

3° Aureus de C. Numonius Vaala ;

4° Deniers de L. Mussidius Longus.

Il est certain, d'autre part, que l'on a le portrait d'Octavie sur les monuments suivants :

1° Monnaies de villes grecques : Pella, Thessalonique, Corcyre (*insula*), Ephèse, Tripoli de Phénicie ;

2° Médaillons cistophores d'Asie Mineure ;

3° Bronzes de Marc Antoine et d'Octave, frappés en Sicile ;

4° Tête en basalte vert, du Musée du Louvre ;

5° Buste de bronze, du Musée du Louvre ;

6° Camée appartenant à M. le baron Roger.

1. *Fulvie*. — La médaille de Fulviopolis de Phrygie a été publiée par M. Waddington qui a démontré qu'elle offrait les traits de Fulvie avec les attributs de la Victoire ¹.

¹ Waddington, *Voyage numismatique en Asie Mineure*, p. 149 et pl. XI, n° 5.

Les quinaires de Lyon représentent le même buste ailé de la Victoire sous les traits de Fulvie (Cohen, *Consulaires*, pl. IV, fig. 20 et 21). Ils ont été frappés en 711 et 712, lors de la fondation de la colonie de Lugdunum par Munatius Plancus¹; la Gaule était alors dans le gouvernement de Marc Antoine. Il n'est donc pas possible de reconnaître sur ces pièces, avec Duchalais², les traits d'Octavie, puisque Marc Antoine n'épousa Octavie qu'à la fin de 714 (40 av. J.-C.). A partir de cette dernière date, d'ailleurs, Antoine se trouve en Asie, et la Gaule n'étant plus dans son gouvernement, il n'aurait pu faire frapper monnaie dans l'atelier de Lyon.

C. Numonius Vaala dont l'aureus porte aussi le buste ailé de la Victoire sous les traits de Fulvie, fit partie d'un collège de quatuorvirs monétaires institué par le Sénat en 710-711 (44-43 av. J.-C.), et composé de M. Arrius Secundus, C. Clodius C. F. Pulcher, L. Servius Sulpicius Rufus, et enfin de C. Numonius Vaala. La date du fonctionnement de ce collège, qui ne souffre aujourd'hui plus de doute, ne permet pas de reconnaître dans le buste de la Victoire, d'autres traits que ceux de Fulvie (Cohen, *Consulaires*, pl. XXX, *Numonia*, 1).

De même enfin, L. Mussidius T. F. Longus fut quatuorvir monétaire avec L. Livineius Regulus, P. Clodius M. F. et C. Vibius Varus en 711-712 également; ce collège, institué par les triumvirs Marc Antoine, Octave et Lépide, fonctionnait concurremment avec

¹ F. Bompais. *Revue numism.*, 1868, p. 80 et suiv. Cf. J. de Witte, dans la *Gazette archéologique*, 1875, p. 120.

² *Rev. numism.* 1853, p. 53.

celui du Sénat. Fulvie figure aussi en Victoire sur le denier de L. Mussidius Longus (Cohen, *Consulaires*, pl. XXIX, *Mussidia*, 3).

2. *Octavie*. — Les pièces de Pella de Macédoine frappées lorsque Marc Antoine était gouverneur de l'Orient, c'est-à-dire après qu'il eut répudié Fulvie, ne peuvent représenter que les traits d'Octavie. Dans le *Catalogue* du Musée britannique ¹ on a fait suivre à la vérité, le nom d'Octavie d'un point d'interrogation. Je crois pourtant, avec F. Bompois ², qu'on ne peut guère hésiter si l'on examine attentivement les traits du visage et l'arrangement des cheveux de la tête de femme représentée sur ces monnaies. Quoi qu'il en soit, si l'on persiste à émettre quelque doute, on hésitera entre Octavie et une tête de divinité féminine, et non entre Octavie et Fulvie.

La tête de femme qui figure sur les monnaies de Thessalonique est identique à celle qu'on voit sur les monnaies de Pella, et le nom de Marc Antoine qu'on lit en légende sur ces pièces ne permet pas d'essayer de les classer à une époque antérieure à la fin de 714.

Je n'insisterai pas sur les pièces de Corcyre, d'Éphèse et de Tripoli pour ne pas reprendre une question déjà épuisée par Ferdinand Bompois. Cet érudit regretté a examiné avec la même conscience les pièces de coin romain, les médaillons cistophores et les bronzes frappés en Sicile par C. Fonteius Capito, M. Oppius Capito, L. Sempronius Atratinus, L. Pina-

¹ *Macédoine*, p. 92, n^{os} 31 et 32.

² *Rev. numismat.* 1868, p. 90.

rius Scarpus, L. Bibulus et, se plaçant exclusivement au point de vue iconographique, il a démontré que toutes ces médailles portent l'effigie d'Octavie souvent accompagnée de celles de Marc Antoine et d'Octave.

La tête en basalte vert, aujourd'hui au Louvre, a fait autrefois partie de la collection L. Fould, et M. Chabouillet a su depuis longtemps y reconnaître les traits d'Octavie ¹. A. de Longpérier n'a pas non plus hésité à donner le nom d'Octavie au buste de bronze du Louvre trouvé à Lyon ². Enfin M. le baron de Witte ³ est parvenu à démontrer que le splendide camée de M. le baron Roger représente aussi la sœur d'Auguste dont Beulé croyait jadis qu'il n'existait pas de portrait.

Tels sont les éléments du problème qui nous occupe. Or, le rapprochement et la confrontation minutieuse de tous ces monuments les uns avec les autres, m'ont amené à la conviction que la tête de femme qui figure au revers de la pièce représentée en tête de cette notice, est plutôt la tête de Fulvie que celle d'Octavie. Il me semble même qu'une comparaison comme celle que j'ai faite, serait de nature à lever tous les doutes même dans l'esprit le plus hypercritique. Si l'on remarque, en dehors de la différence caractéristique des traits du visage, qui est incontestable, quelque analogie entre les deux groupes de monuments dans la coiffure et l'arrangement des che-

¹ Chabouillet. *Description des antiquités et des objets d'art du cabinet de M. Louis Fould*, pl. VI.

² Longpérier. *Notice des bronzes antiques du Musée du Louvre*, n° 640 bis. Cf. Irøhner. *Les musées de France*, pl. II.

³ *Gazette archéologique*. 1875, p. 424 et Pl. 31.

veux, il n'y a pas lieu de s'en étonner : c'était la coiffure féminine à la mode du temps d'Auguste, et M. le baron de Witte a remarqué que ce genre de coiffure est de même en usage pour Livie et pour Julie fille d'Auguste ¹.

Il me reste à ajouter quelques remarques au sujet des attributs de la Victoire donnés à Fulvie, sur la monnaie de Fulviopolis, sur les pièces frappées à Lyon ainsi que sur celles qui furent émises par C. Numonius Vaala et L. Mussidius Longus. On a remarqué que, sous l'empire romain, on donnait aux divinités féminines représentées sur les médailles les traits des impératrices, de même qu'on voit souvent les empereurs eux-mêmes parés des attributs d'Hercule d'Appollon ou d'autres dieux. Livie, par exemple, est figurée sur un grand nombre de monnaies où on lui donne les attributs et le nom même de diverses divinités : *Pietas*, *Justicia*, *Salus augusta*. Mais cet usage ne commence pas à Livie seulement, il est bien antérieur; nous venons de le constater pour Fulvie; et je ne doute pas que des recherches plus approfondies ne permettent de retrouver, par exemple, les traits de Cornelia, la femme de Pompée, de Calpurnia, la femme de Jules César, sur les monnaies de la République qui paraissent, au premier abord, ne représenter que les figures banales de la Victoire, de la Liberté, de la Concorde, de Diane ou d'autres déesses.

Cet usage paraît avoir été inauguré dès l'époque de Sylla, par flatterie pour l'*imperator* qui n'avait pas

¹ *Gazette archéolog.* 1875. p. 421.

encore le droit d'effigie, mais qui aspirait à l'usurper. On sait que ce droit ne fut accordé à Jules César par le Sénat que quelques semaines avant sa mort. Mais déjà auparavant, on avait, sur quelques monnaies dissimulé les traits du dictateur sous ceux d'une divinité et ce n'est pas une des moindres raisons qui l'ont fait accuser par les républicains austères d'aspirer à la royauté. C'est pour n'avoir pas reconnu ce fait que M. von Sallet¹ est tombé dans l'erreur pour le classement chronologique de la pièce suivante :

C. CAESAR. — Tête de divinité voilée, sous les traits de Jules César, à droite.

℞. Sans légende. Hache, *præfericulum* et *lituus*. *Aureus* (Cohen, *Consulaires*, pl. XX, *Julia*, 20).

D'un point de départ très vrai et qu'il a déterminé avec beaucoup de sagacité, M. von Sallet a tiré une conclusion que je crois erronée. C'est seulement, dit-il, au commencement de l'année 710, quelques mois avant sa mort, que Jules César fut autorisé par le Sénat à placer son effigie sur les espèces; donc, la médaille décrite plus haut et sur laquelle on voit, à n'en pas douter, les traits de Jules César, ne saurait être classée avant le 17 mars de l'an 710; on doit même la regarder comme frappée en cette année même après la mort du dictateur par quelques-uns de ses partisans. — Je ne saurais admettre cette doctrine pour plusieurs raisons. D'abord, les autres médailles frappées en 710 avec la tête voilée de Jules César ont un tout autre caractère d'effigie non dissimulée, le droit existant; de plus, du moment que les magistrats monétaires de l'an 710 sont bien connus, on ne comprendrait guère

¹ *Zeitschr. für Numism.* 1877. T. IV, p. 133.

dans quelles circonstances ni par qui la pièce isolée dont il s'agit aurait été frappée. Enfin, cette pièce est identique, pour les types, aux monnaies qui portent le nom de A. Hirtius et qui, datées du troisième consulat de Jules César, ne sauraient être classées ailleurs qu'en l'an 708 (46 av. J.-C.). L'analogie des types avait porté, avec raison, les anciens numismatistes à placer l'émission de l'aureus anonyme en cette même année 708. C'est à tort que M. von Sallet a rejeté ce classement en se fondant sur le droit d'effigie accordé à Jules César seulement en 710. Si l'on regarde la tête voilée qui figure sur cette pièce et sur celles de A. Hirtius, comme représentant le portrait de Jules César, pour ainsi dire déguisé sous les traits d'une divinité, il n'y aura plus d'empêchement à laisser en 708 l'émission de ces monnaies. Et j'ajoute qu'il est impossible qu'il en soit autrement, car si l'on voulait rejeter jusqu'en 710 la pièce anonyme, il faudrait, aussi, en bonne logique reculer jusqu'à cette date la pièce identique de A. Hirtius; or, cette dernière est datée de la manière la plus précise par le troisième consulat de Jules César (Cohen, *Consulaires*, pl. XIX, *Hirtia*).

L'usage de représenter sur les monnaies les divinités avec la figure des empereurs ou des impératrices, se développa surtout à partir d'Auguste; il se trouve en corrélation avec une coutume analogue concernant les bas-reliefs funéraires. On donnait souvent les traits du défunt au héros mythologique qui jouait le principal rôle dans la scène sculptée sur l'urne funéraire. Cela est si vrai que lorsqu'on fabriquait ces urnes à l'avance, le sculpteur avait soin de laisser non dé-

grossie et en ronde bosse, de façon à pouvoir être ultérieurement ciselée, la tête de la divinité importante dans le sujet qu'il avait composé. Le Musée du Louvre, entre autres, possède des sarcophages qui n'ont jamais servi, et sur lesquels sont représentés de fort beaux bas-reliefs; le travail est complètement achevé, sauf la tête du héros qui joue le rôle prépondérant : le fabricant attendait un acheteur pour faire sculpter le portrait du défunt qui devait être déposé dans le sarcophage.

ERNEST BABELON.
